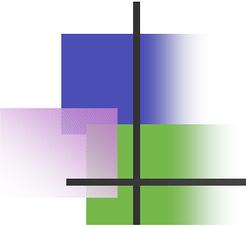


Réunion du comité de rivière du projet de contrat de rivière du Tarn-amont

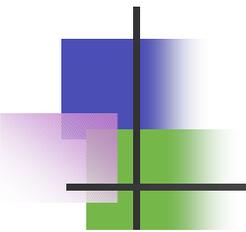
Le Rozier
4 février 2009





Ordre du jour

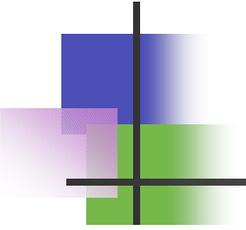
1. Modification des règles de fonctionnement de la CLE
2. Discussion de la présidence
3. Élection du vice-président
4. Élection aux sièges vacants du bureau
5. Étude du projet de contrat de rivière du Tarn-amont



5. Étude du projet de contrat de rivière Tarn-amont (1)

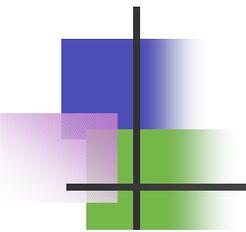
Deux parties :

- État des lieux – diagnostic du territoire
- Fiches-actions
 - Description des 7 volets du contrat de rivière
 - Priorisation des actions à mener



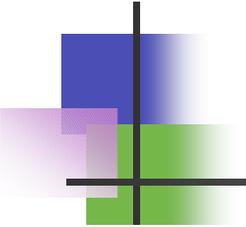
5. Étude du projet de contrat de rivière Tarn-amont (2)

- Objectif : concilier les usages liés à l'eau tout en préservant les milieux aquatiques
- Document programmant des actions portées par différents maîtres d'ouvrage (pas forcément les maîtres d'ouvrage du contrat de rivière)
- Traduction opérationnelle de certaines mesures du SAGE
- Mise en œuvre : 5 ans
- Instance décisionnelle du contrat de rivière = comité de rivière = CLE



5. Étude du projet de contrat de rivière Tarn-amont (3)

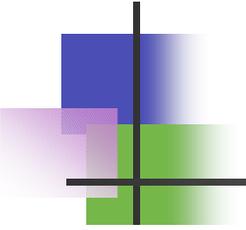
- Volet A : Amélioration de la qualité des eaux
- Volet B1 : Restauration et protection de la faune, de la flore et des habitats aquatiques
- Volet B2 : Aspect quantitatif
- Volet B3 : Crues et risques d'inondations
- Volet B4 : Activités touristiques liées à l'eau
- Volet C1 : Communication
- Volet C2 : Animation et gouvernance
- Volet supplémentaire (avenant) : Agriculture



5. Étude du projet de contrat de rivière Tarn-amont (4)

Volet A : Amélioration de la qualité des eaux

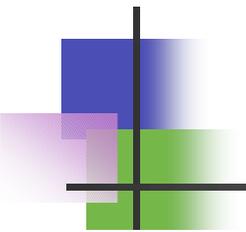
- Action A-1 : Tête de bassin
- Actions A-2 et A-9 : Eau potable
- Actions A-3, A-4, A-5, A-6 et A-8 : Eaux usées
- Action A-7 : Piscicultures



5. Étude du projet de contrat de rivière Tarn-amont (5)

Volet B1 : Restauration et protection de la faune, de la flore et des habitats aquatiques

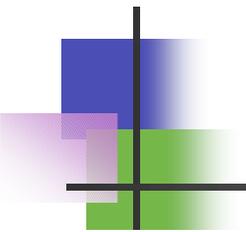
- Action B1-1 : Cyanobactéries
- Actions B1-2, B1-3 et B1-6 : Connaissances et gestion piscicoles
- Action B1-4 : Écrevisses
- Action B1-5 : Ouvrages transversaux
- Action B1-7 : Hydromorphologie
- Action B1-8 : Natura 2000
- Actions B1-9 et B1-10 : Entretien des berges



5. Étude du projet de contrat de rivière Tarn-amont (6)

Volet B2 : Aspect quantitatif

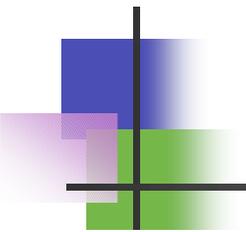
- Action B2-1 : Gestion globale
- Actions B2-2 et B2-3 : Alimentation en eau potable



5. Étude du projet de contrat de rivière Tarn-amont (7)

Volet B3 : Crues et risques d'inondations

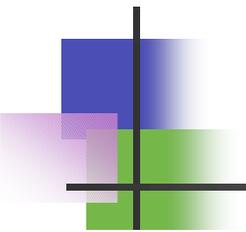
- Action B3-1 : Campings
- Action B3-2 : Territoires communaux
- Action B3-4 : Communication



5. Étude du projet de contrat de rivière Tarn-amont (8)

Volet B4 : Activités touristiques liées à l'eau

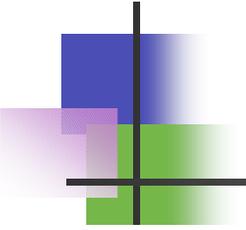
- Action B4-1 : Professionnels du tourisme
- Action B4-2 : Population touristique



5. Étude du projet de contrat de rivière Tarn-amont (9)

Volet C1 : Communication

- Action C1-1 : Population du bassin
- Action C1-2 : Scolaires
- Action C1-3 : Élus et professionnels



5. Étude du projet de contrat de rivière Tarn-amont (10)

Volet C2 : Animation et gouvernance

- Action C2-1 : Cellule d'animation
- Action C2-2 : Tableau de bord
- Action C2-3 : Révision du SAGE
- Actions C2-4 et C2-5 : Aménagement du territoire

Action A-1 : Créer un observatoire de l'eau sur la tête de bassin

<u>Territoire concerné</u>	Zone cœur du Parc national des Cévennes	<u>Maître d'ouvrage</u>	Parc national des Cévennes
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• L'année 2008 a été consacrée aux tests et à la validation de la méthode.• Suivre la qualité chimique, physique et biologique• Les secteurs de suivis seront choisis en fonction de problématiques et d'activités potentiellement impactantes sur la qualité des eaux (accès au cours d'eau par les troupeaux, canyoning et aquarandonnée...)• Collecter, mettre en forme, analyser les données collectées annuellement• Diffuser sur différents supports (publications, sites internet...)			

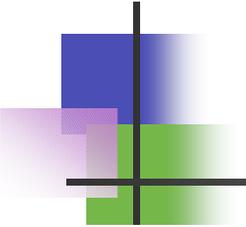
Action A-2 : Approfondir les connaissances sur la qualité des eaux souterraines

<u>Territoire concerné</u>	Causses Méjean et Sauveterre (Lozère)	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	- Conseil général Lozère - Communes
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Sous-action A-2.1 : Réaliser l'étude hydrogéologique simplifiée du causse Méjean (traçages)• Sous-action A-2.2 : Réaliser les traçages n'ayant pas fonctionnés lors de l'étude hydrogéologique du causse de Sauveterre			

Action A-3 : Créer et réhabiliter les systèmes d'assainissement collectif

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	Structures gestionnaires de l'assainissement collectif
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Réaliser les travaux d'assainissement collectifs prioritaires au regard de la directive « eaux résiduaires urbaines » (ERU) et de l'impact sur le milieu et les différents usages			

*



Liste des projets d'assainissement collectif prioritaires sur le bassin du Tarn-amont (1)

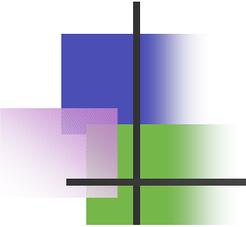
Priorités ERU > 2 000 EH

La Cavalerie : réhabilitation step 3 000 EH

Le Massegros : reconstruction step

Roquefort-sur-Soulzon : reconstruction step 15 000 EH

En cours de
validation



Liste des projets d'assainissement collectif prioritaires sur le bassin du Tarn-amont (2)

Priorités ERU entre 200 et 2 000 EH

Barre-des-Cévennes : réhabilitation réseaux + réhabilitation step 700 EH

La Couvertoirade : reconstruction step 400 EH

Ispagnac : réhabilitation réseaux + réhabilitation step 2100 EH

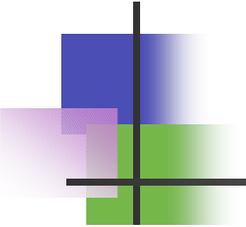
Montjaux : réhabilitation réseaux + création step 450 EH

Quézac : reconstruction step 600 EH

S^{te}-Énimie (S^t-Chély-du-Tarn) : création réseaux + reconstruction step 265 EH

Saint-Rome-de-Cernon : séparation réseaux + création step 800 EH

Veyreau : réhabilitation réseaux + création step 260 EH



Liste des projets d'assainissement collectif prioritaires sur le bassin du Tarn-amont (3)

Priorités 1

Dourbies : création réseaux + création step 800 EH

Florac – 8 000 EH (les Marronniers) : réhabilitation réseaux

Lanuéjols : création réseaux + création step 1000 EH

Lapanouse-de-Cernon : réhabilitation réseaux + création step 220 EH

Le Pont-de-Montvert – 1 200 EH : réhabilitation réseaux

Meyrueis : reconstruction step 4000 EH

Revens : création réseaux + création step 50 EH

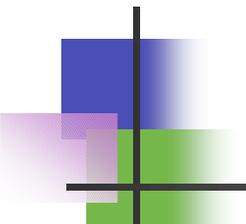
St^e-Énimie (Prades) : réhabilitation réseaux + reconstruction step 400 EH

Saint-Laurent-du-Lévezou : réhabilitation réseaux + création step 210 EH

St-Sauveur-Camprieu (Camprieu) : création réseaux + création step 1000 EH

Tournemire – 750 EH : création réseaux

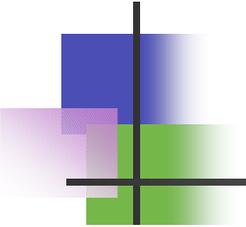
Verrières : réhabilitation réseaux + reconstruction step 250 EH



Liste des projets d'assainissement collectif prioritaires sur le bassin du Tarn-amont (4)

Priorités 2

- Cocurès (le Paros et les Pradets)** : séparation réseaux
- Compregnac** : réhabilitation réseaux + création step 170 EH
- Compregnac (Peyre)** : réhabilitation réseaux + création step 160 EH
- Fraissinet-de-Lozère** : réhabilitation step 100 EH
- Hures-la-Parade (les Douzes)** : réhabilitation réseaux + réhabilitation step 120 EH
- La Bastide-Pradines** : réhabilitation réseaux + création step 120 EH
- La Malène – 1 100 EH** : séparation réseaux
- La Roque-Sainte-Marguerite** : réhabilitation step 300 EH
- La Roque-Sainte-Marguerite (Pierrefiche) – 170 EH** : création réseaux
- Laval-du-Tarn** : création réseaux + création step 200 EH
- Le Rozier** : réhabilitation réseaux
- Les Bondons (Lozerette)** : reconstruction step 40 EH
- Peyreleau-le Rozier** : réhabilitation step < 2000 EH
- Saint-André-de-Vézines** : réhabilitation réseaux + création step 150 EH
- Saint-Jean-du-Bruel** : diag-réhab réseaux + déphosphatation step 2600 EH
- Saint-Julien-d'Arpaon** : réhabilitation réseaux + création step 110 EH
- Vébron (les Vanel)** : création réseaux + création step 280 EH
- Vébron (Racoules-Salgas)** : création réseaux + création step 350 EH
- Viala-du-Pas-de-Jaux** : reconstruction réseaux + réhabilitation step 120 EH



Liste des projets d'assainissement collectif prioritaires sur le bassin du Tarn-amont (5)

Priorités 3

Cassagnas : création réseaux + création step 90 EH

Fraissinet-de-Fourques : création réseaux + création step 195 EH

La Roque-Sainte-Marguerite (Montredon) – 40 EH : réhabilitation réseaux

Les Bondons : création réseaux + création step 90 EH

Mas-Saint-Chély (Anilhac) – 50 EH : création réseaux

Rousses : création réseaux + création step 30/75 EH

Saint-Pierre-des-Tripiers (le Truel) : création réseaux + création step 70 EH

Action A-4 : Gérer les sous-produits issus de l'épuration des eaux

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	- SIVOM / PNR - À définir
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Sous-action A-4.1 : Créer un groupe de travail afin d'identifier la pertinence d'une étude sur les éléments-traces métalliques (ETM), et éventuellement d'identifier le périmètre de cette étude ainsi qu'un maître d'ouvrage• Sous-action A-4.2 : Réaliser l'étude sur les ETM présents naturellement dans le sol sur le secteur des grands causses afin de savoir s'ils sont mobilisables et biodisponibles			

Action A-5 : Contrôler et entretenir les systèmes d'assainissement autonome

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	Structures gestionnaires de l'assainissement autonome
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Sous-action A-5.1 : Maintenir les services publics d'assainissement non collectif existants (SPANC)• Sous-action A-5.2 : Mettre en place une action de concertation afin de rechercher le ou les groupements communaux susceptibles de mettre en place un SPANC sur la partie du territoire lozérien n'en possédant pas• Sous-action A-5.3 : Réhabiliter les systèmes d'assainissement non collectif « points noirs » (opérations groupées)			

Action A-6 : Mettre au normes et régulariser les assainissements des structures touristiques

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	- SIVOM / PNR - Propriétaires
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Sous-action A-6.1 : Créer un groupe de travail afin d'organiser la concertation auprès des structures touristiques dont le système d'assainissement doit être diagnostiqué• Sous-action A-6.2 : Réaliser une étude-diagnostic des dispositifs d'assainissement autonome des structures touristiques identifiées• Sous-action A-6.3 : Réaliser les travaux définis comme nécessaires par l'étude-diagnostic préalable et dans le cadre du défi territorial « baignade »			

Action A-7 : Mettre aux normes et régulariser les piscicultures

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	Propriétaires
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Il s'agit d'une fiche-action destinée à suivre l'état d'avancement des régularisations des piscicultures. <p>À retravailler</p>			

Action A-8 : Installer des aires de services pour camping-cars

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	Communes ou communautés de communes
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Mettre en place des aires de services pour les camping-cars afin qu'ils puissent s'approvisionner en eau potable et vidanger leurs eaux usées			

À retravailler

Action A-9 : Assurer à tous une alimentation en eau potable de qualité

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	- Structures gestionnaires de l'eau potable - SIVOM / PNR
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Sous-action A-9.1 : Réaliser les études préalables à la régularisation des captages le nécessitant (Lozère)• Sous-action A-9.2 : Réaliser des schémas communaux d'alimentation en eau potable (Gard)• Sous-action A-9.3 : Définir et mettre en œuvre les périmètres de protection des captages• Sous-action A-9.4 : Mettre en place des unités de traitement sur les captages le nécessitant• Sous-action A-9.5 : Sensibiliser les gestionnaires d'unités de distribution (UDI) privées à leurs responsabilités			

Action B1-1 : Acquérir des connaissances sur les cyanobactéries

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	- État (Ministère de la santé) - SIVOM / PNR
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Sous-action B1-1.1 : Les ministères concernés ont été sollicités en 2006 afin qu'ils mènent une étude sur l'écologie des cyanobactéries à l'échelle nationale.• Sous-action B1-1.2 : Un numéro de la lettre d'information sera dédié à la connaissance sur les cyanobactéries et au phénomène de mortalité des chiens associés (volet « communication »).			

Action B1-2 : Acquérir des connaissances sur les peuplements piscicoles et sur leurs habitats

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont (Aveyron, Lozère)	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	- Fédération de pêche 48 - ???
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Sous-action B1-2.1 : Réaliser des inventaires piscicoles (Lozère) et étudier le morphotype des truites (Aveyron)• Sous-action B1-2.2 : Réaliser des suivis thermiques• Sous-action B1-2.3 : Mettre en œuvre un suivi des frayères à truites (Lozère)• Sous-action B1-2.4 : Mettre en place un réseau sub-référentiel afin d'acquérir des données sur les têtes de bassin classées en bon état au titre de la directive-cadre sur l'eau (DCE) (Aveyron)• Sous-action B1-2.5 : Mettre en place un réseau des cours d'eau impactés afin d'acquérir des données sur les cours d'eau classés en RNABE au titre de la DCE (Aveyron)			

Action B1-3 : Évaluer les pratiques de gestion piscicole réalisées par les AAPPMA

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont (Lozère)	<u>Maître d'ouvrage</u>	Fédération de pêche de la Lozère
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Réaliser une étude génétique sur des populations de truites. Ces informations permettront :<ul style="list-style-type: none">- d'évaluer l'efficacité des pratiques de repeuplement- de préserver la biodiversité en maintenant les souches locales qui seront identifiées, par une prise en compte dans la gestion des milieux- de proposer un accompagnement pour adapter les modes de gestions des AAPPMA			

Action B1-4 : Acquérir des connaissances sur les écrevisses et leurs habitats

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont (Aveyron, Lozère)	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	- Fédération de pêche 48 - Onema 12
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Sous-action B1-4.1 : Étudier et suivre les populations d'écrevisses à pieds blancs (espèce locale) (Aveyron et Lozère)• Sous-action B1-4.2 : Étudier et suivre les populations d'écrevisses signal (espèce invasive) (Lozère)			

A retravailler

Action B1-5 : Acquérir des connaissances sur les seuils et chaussées

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont (Aveyron, Lozère)	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	- PNR des Grands Causses - Fédération de pêche 48 - SIVOM / commune S ^{te} -Énimie
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Sous-action B1-5.1 : Réaliser une étude globale sur le bassin de la Muse, qui intégrera largement la problématique des seuils• Sous-action B1-5.2 : Réaliser une étude sur le linéaire concerné par les seuils identifiés comme pouvant porter atteinte aux cours d'eau (sur la partie lozérienne du Tarn), afin d'appréhender leurs éventuels impacts physiques et biologiques, et les possibles gains en cas de suppression de ces ouvrages• Sous-action B1-5.3 : Réaliser une étude de faisabilité d'effacement du seuil de Prades (commune de S^{te}-Énimie), avec détermination de la phase opérationnelle des travaux, des impacts prévisibles à court et moyen termes, les mesures d'accompagnement à mettre en œuvre et l'estimatif des coûts de l'opération			

Action B1-6 : Réaliser des aménagements piscicoles et halieutiques

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont (Lozère)	<u>Maître d'ouvrage</u>	Fédération de pêche de la Lozère
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Mettre en place des aménagements piscicoles et halieutiques pour réhabiliter des frayères et des habitats piscicoles <p>À retravailler</p>			

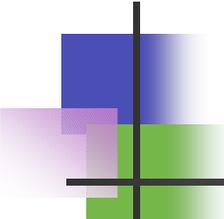
Action B1-7 : Expérimenter des restaurations hydromorphologiques

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont (Aveyron, Lozère)	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	- ??? - SIVOM Grand Site
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Sous-action B1-7.1 : Effectuer l'état des lieux hydromorphologique de différents secteurs dans la partie aveyronnaise du territoire et suivre leur évolution• Sous-action B1-7.2 : Mettre en place une expérimentation de restauration hydromorphologique d'un secteur du Tarn, entre Florac et Montbrun. Cela consiste à remobiliser des pierriers et à intervenir sur les atterrissements présents. Un suivi sera également mis en œuvre.			

À retravailler

Action B1-8 : S'assurer de l'élaboration des DOCOB Natura 2000, et de leurs mises en œuvre

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	SIVOM / PNR
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Il s'agit d'une fiche-action destinée à suivre l'état d'avancement de l'élaboration des DOCOB Natura 2000 et de leurs mises en œuvre.			



Action B1-9 : Pérenniser les postes de techniciens de rivière

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	Structures en charges de la gestion des berges
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Sous-action B1-9.1 : Conserver les techniciens de rivière en poste sur le bassin versant du Tarn-amont afin qu'ils puissent mener à bien leurs différentes missions• Sous-action B1-9.2 : Dédier un numéro de la lettre d'information au fonctionnement des cours d'eau. Les règles de bon sens y seront abordées et les coordonnées des techniciens de rivière y figureront.			

Action B1-10 : Réaliser les travaux de restauration des berges

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	Structures en charges de la gestion des berges
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Réaliser les états des lieux-diagnostic des rivières• Réaliser les programmes pluriannuels de gestion• Réaliser les déclarations d'intérêt général (DIG)• Réaliser les travaux de restaurations des berges par tranches annuelles			

À retravailler

Action B2-1 : Fixer des règles de gestion quantitative de l'eau sur le bassin du Tarn-amont

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn	<u>Maître d'ouvrage</u>	À définir
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Réaliser des études de connaissance (prélèvements, impacts, définition de points nodaux, de débits à respecter, etc.) afin d'améliorer le partage de la ressource en eau sur le territoire (usages, milieux aquatiques)• Les résultats des études seront à intégrer au règlement du SAGE de façon à rendre obligatoire la gestion quantitative de la ressource.			

Action B2-2 : Identifier les prélèvements ayant un impact notable sur les milieux aquatiques

<u>Territoire concerné</u>	Zone cœur du Parc national des Cévennes	<u>Maître d'ouvrage</u>	Parc national des Cévennes
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Réaliser des diagnostics éco-hydrologiques précis sur les points noirs identifiés dans le SDAEP de la Lozère, et ce, simultanément avec le lancement de la procédure de régularisation des captages d'eau potable. Ces diagnostics devront permettre d'identifier des scénarii susceptibles de concilier AEP et intégrité des milieux aquatiques.• Informer les communes concernées des problèmes actuels ou potentiels recensés entre alimentation en eau potable et enjeux environnementaux			

Action B2-3 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau potable

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	- Structures gestionnaires de l'eau potable - Communauté de communes ou communes - SIVOM / PNR
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Sous-action B2-3.1 : Mettre en place des compteurs généraux afin de connaître les volumes mis en distribution et donc le rendement des réseaux• Sous-action B2-3.2 : Rechercher des solutions de prélèvement de la ressource en eau potable plus respectueuses des milieux aquatiques (suite de l'action B2-2)• Sous-action B2-3.3 : Acheter de façon groupé des citernes de récupération de l'eau de pluie• Sous-action B2-3.4 : Dédier un numéro de la lettre d'information à la consommation en eau et aux alternatives possibles en terme d'économie• Une étude-diagnostic agricole est en cours. Elle devrait identifier des actions concernant la récupération des eaux de pluie à des fins agricoles.			

Action B3-1 : Réduire la vulnérabilité des terrains de campings

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont (Aveyron)	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	- État - Propriétaires de campings
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Sous-action B3-1.1 : Réaliser et approuver des cahiers de prescriptions techniques (CPT) dans les 4 campings aveyronnais soumis aux risques d'inondations et n'en disposant pas• Sous-action B3-1.2 : Mettre en place les systèmes autonomes d'alerte demandés. Ces systèmes sont installés selon les besoins ; ils ne sont donc pas systématiquement demandés dans le cadre des CPT.			

Action B3-2 : Élaborer les documents communaux d'information et de prévention concernant les risques d'inondations

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	- État - Communes
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Sous-action B3-2.1 : Élaborer les PPRI des communes d'Aguessac, Compeyre, Paulhe et Creissels pour le Tarn, et la Roque-Sainte-Marguerite, Saint-André-de-Vézines, Nant et Saint-Jean-du-Bruel pour la Dourbie• Sous-action B3-2.2 : Élaborer des dossiers d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) par les collectivités concernées. Un DICRIM doit être réalisé dès qu'un risque, qu'il soit naturel ou technologique, a été identifié dans le DDRM.• Sous-action B3-2.3 : Élaborer des plans communaux de sauvegarde (PCS) par les collectivités concernées. Un PCS est à réaliser sur les communes ayant un PPRI approuvé.			

Action B3-3 : Sensibiliser et communiquer sur les risques d'inondations

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	- SIVOM Grand Site - PNR des Grands Causses
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Sous-action B3-3.1 : Élaborer une exposition mobile afin de sensibiliser sur les risques d'inondations et de servir de support aux réunions d'informations devant être organisées tous les deux ans par les communes soumises à ce type de risque• Sous-action B3-3.2 : Dédier un numéro de de la lettre d'information au système d'alerte des crues (volet « communication »)			

Action B4-1 : Sensibiliser les professionnels du tourisme aux bonnes pratiques

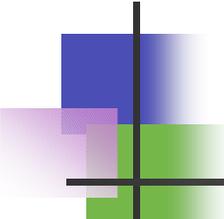
<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	- SIVOM Grand Site - PNR des Grands Causses - Offices de tourisme
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Sous-action B4-1.1 : Réaliser une charte des bonnes pratiques à l'échelle du bassin versant du Tarn-amont en concertation avec tous les acteurs• Sous-action B4-1.2 : Organiser annuellement une journée « berges propres » après saison à destination des professionnels du tourisme• Sous-action B4-1.3 : Organiser annuellement une soirée d'information avant saison à destination des saisonniers• Sous-action B4-1.4 : Dédier un numéro de de la lettre d'information aux conséquences de l'utilisation de produits toxiques (volet « communication »)• Sous-action B4-1.5 : Relayer ces informations <i>via</i> les offices de tourisme			

Action B4-2 : Sensibiliser la population touristique aux bonnes pratiques

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont	<u>Maître d'ouvrage</u>	- SIVOM Grand Site - PNR des Grands Causses - Offices de tourisme
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Sous-action B4-2.1 : Réaliser des autocollants à destination des loueurs de canoë-kayak qui pourront être collés sur les bidons. Les messages développés concerneront les bonnes pratiques vis-à-vis des milieux et des autres usagers• Sous-action B4-2.2 : Installer des panneaux sur les sites d'embarquement et de débarquement publics de canoë-kayak• Sous-action B4-2.3 : Relayer ces informations <i>via</i> les offices de tourisme• Sous-action B4-2.4 : Distribuer des affichettes auprès des structures d'hébergement afin de sensibiliser la population touristique sur les économies d'eau, les rejets de produits toxiques ou néfastes dans le cours d'eau...			

Action C1-1 : Assurer la communication auprès du public

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	- SIVOM Grand Site - PNR des Grands Causses
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Sous-action C1-1.1 : Réaliser une lettre d'information à la population 2 fois par an• Sous-action C1-1.2 : Réaliser un site internet du bassin du Tarn-amont• Sous-action C1-1.3 : Organiser une journée « berges propres »• Sous-action C1-1.4 : Élaborer une exposition mobile présentant le bassin du Tarn-amont et les démarches SAGE et contrat de rivière• Sous-action C1-1.5 : Élaborer un CD-Rom présentant le bassin du Tarn-amont et les démarches SAGE et contrat de rivière• Sous-action C1-1.6 : Constituer une vidéothèque autour des thèmes liés aux milieux aquatiques et portant sur le bassin			



Action C1-2 : Assurer l'animation en milieu scolaire

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	- SIVOM Grand Site - PNR des Grands Causses
<u>Description de l'action :</u> • Mettre en place des séances d'animation en milieu scolaire (primaires et collèges) sur différents thèmes liés à l'eau (notion de bassin versant, écosystème aquatique, pollutions, distribution de l'eau, économies d'eau, stations d'épuration, crues...)			

Action C1-3 : Organiser des sessions de formations

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	- SIVOM Grand Site - PNR des Grands Causses
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Identifier l'offre de formation existante sur le territoire• Proposer des formations techniques courtes pour les employés communaux (AEP, assainissement, fonctionnement des rivières...)• Proposer des journées d'informations réglementaires aux élus (responsabilité par rapport aux activités de loisirs liées à l'eau, interventions en rivière et en bords de rivière, contrôle de l'assainissement autonome...)• Proposer des formations aux prestataires touristiques du territoire (fonctionnement des rivières...)			

Action C2-1 : Assurer l'animation du SAGE et du contrat de rivière

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	- SIVOM Grand Site - PNR des Grands Causses
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Coordonner et suivre la mise en œuvre des mesures du SAGE et des actions du contrat de rivière• Renseigner annuellement le tableau de bord• Assurer le suivi administratif et financier• Communiquer et sensibiliser autour du SAGE et du contrat de rivière• Organiser les réunions de la CLE			

Action C2-2 : Réaliser un tableau de bord du SAGE et du contrat de rivière

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	- SIVOM Grand Site - PNR des Grands Causses
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Réaliser un tableau de bord pour le SAGE et le contrat de rivière qui intégrera annuellement les données collectées dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du SAGE et des actions du contrat de rivière• Dans le but de rendre plus accessibles les données et de pouvoir les diffuser sur le territoire, le tableau de bord se présentera notamment sous format cartographique (SIG).			

Action C2-3 : Réviser le document du SAGE Tarn-amont

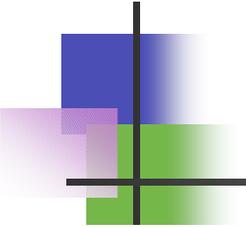
<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	- SIVOM Grand Site - PNR des Grands Causses
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Le SAGE Tarn-amont doit être révisé avant le 30 décembre 2011 pour satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, et avant fin 2012 pour être en conformité avec le SDAGE Adour-Garonne 2010-2015.• Des études seront nécessaires à cette révision. Une enquête publique devra être organisée.			

Action C2-4 : Travailler sur les effets cumulés des projets d'aménagement du territoire sur l'eau

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	- SIVOM Grand Site - PNR des Grands Causses
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Sous-action C2-4.1 : Connaître les projets d'aménagement du territoire sur le bassin du Tarn-amont et tenter d'en évaluer les effets cumulés sur l'eau• Sous-action C2-4.2 : Organiser des réunions d'échanges entre les partenaires de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'eau			

Action C2-5 : Assurer une bonne structuration des gestionnaires de l'eau sur le bassin du Tarn-amont

<u>Territoire concerné</u>	Bassin du Tarn-amont	<u>Maîtres d'ouvrage</u>	- SIVOM Grand Site - PNR des Grands Causses
<u>Description de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none">• Mettre en place une animation de sensibilisation auprès des communes gestionnaires de l'alimentation en eau potable de l'assainissement et de la gestion des berges, le but étant de les inciter à transférer leurs compétences à des structures intercommunales• Sensibiliser les communes à leurs devoirs sur les sites de baignade			



5. Étude du projet de contrat de rivière Tarn-amont (46)

Calendrier prévisionnel :

- Fin mars : finalisation du dossier et approbation du projet par la CLE
- Printemps : consultation des Conseils régionaux et généraux
- Printemps : transmission du dossier à l'agence de l'eau Adour-Garonne pour consultation des services de l'État
- 20 octobre : passage en commission « planification »
- Fin 2009 : signature du contrat et début de sa mise en œuvre



Merci de votre attention